



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX ÉVÊQUES DE LA RÉGION ECCLÉSIASTIQUE
DE PENNSYLVANIE ET NEW JERSEY
EN VISITE "AD LIMINA APOSTOLORUM"**

Samedi 11 septembre 2004

SALUT DU SAINT-PÈRE *Chers frères Evêques,* Je vous salue avec une grande affection, Evêques de la région ecclésiastique de Pennsylvanie et du New Jersey. Le Cardinal Rigali a rappelé que ce jour marque le troisième anniversaire des attaques terroristes aux Etats-Unis. Je vous assure de ma proximité avec le peuple américain et je m'unis à vos prières pour que cesse la plaie du terrorisme et que croisse la civilisation de l'amour. Nos pensées se concentrent aujourd'hui sur l'exercice du pouvoir sacré de la part de l'Evêque, qui doit toujours être enraciné dans l'autorité morale d'une vie façonnée par sa participation à la consécration et à la mission du Christ. Cela exige de notre part un style pastoral inspiré par l'exemple du Christ, le Bon Pasteur, et visant à promouvoir la sainteté, la communion, et la mission dans la communauté ecclésiale. Chers frères, tandis que vous guidez les Eglises confiées à vos soins, puissiez-vous trouver la sagesse et la force à travers l'intercession de Marie Immaculée, patronne de votre pays! A vous tous, je donne cordialement ma Bénédiction apostolique en signe de joie et de paix dans le Seigneur.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE *Chers frères Evêques,* 1. Je vous souhaite la bienvenue avec une affection fraternelle, *Evêques de la région ecclésiastique de Pennsylvanie et du New Jersey,* à l'occasion de votre visite quinquennale auprès des tombes des saints Pierre et Paul. Cette année, au cours de nos rencontres ad limina, je vous ai invités, ainsi que vos frères Evêques des Etats-Unis, à réfléchir avec moi sur la signification du ministère qui nous a été confié en tant que "vrais et authentiques maîtres de la foi, pontifes et pasteurs" (*Christus Dominus*, n. 2). Aujourd'hui, nos réflexions portent sur le *munus regendi*, le pouvoir de gouverner au moyen duquel les successeurs des Apôtres ont été choisis par l'Esprit Saint comme gardiens du troupeau et Pasteurs de l'Eglise de Dieu (cf. *Ac* 20, 28). Comme l'atteste la tradition constante de l'Eglise, l'autorité apostolique est une forme de service au Corps du Christ. En tant que telle, elle ne peut être inspirée et modelée que par l'amour sacrificiel du Seigneur, qui est venu parmi nous comme serviteur (cf. *Mc* 10, 45) et, après s'être abaissé à laver les pieds de ses disciples, leur a ordonné de faire comme lui (cf. *Jn* 13, 15). L'existence d'un droit et d'un devoir sans équivoques de

gouverner confiés aux successeurs des Apôtres est *une partie essentielle de la constitution de l'Eglise voulue par Dieu* (cf. *Lumen gentium*, n. 18). En tant que pouvoir ministériel, accordé pour l'édification du Corps (cf. 2 Co 10, 8), cette *sacra potestas* doit être considérée comme l'un des dons hiérarchiques (cf. *Lumen gentium*, n. 4) offerts à l'Eglise par son Divin Fondateur, et donc un élément constitutif de cette sainte Tradition qui comprend tout ce qui a été transmis à partir des Apôtres, en tant qu'instrument pour préserver et promouvoir la sainteté et la foi du Peuple de Dieu (cf. *Dei Verbum*). L'histoire démontre amplement que l'exercice ferme et sage de cette autorité apostolique, notamment dans les moments de crise, a permis à l'Eglise de préserver son intégrité, son indépendance et sa fidélité à l'Evangile face aux menaces provenant de l'intérieur tout autant que de l'extérieur.² A partir de la riche réflexion sur le *munus regendi* épiscopal, à l'occasion du Concile, et à la lumière des défis de la nouvelle évangélisation, le récent Synode des Evêques a insisté sur le besoin urgent de retrouver une compréhension meilleure et plus authentiquement "apostolique" de la charge épiscopale. L'Evêque est surtout un témoin, un maître et un modèle de sainteté, ainsi qu'un administrateur prudent des biens de l'Eglise. Le pouvoir sacré qu'il exerce légitimement devrait être enraciné dans l'autorité morale d'une vie totalement inspirée par le partage sacramentel de la consécration et de la mission du Christ. En effet, "en tout ce que l'Evêque dit et fait, c'est l'autorité de la parole et de l'agir du Christ qui doit être révélée" (*Pastores gregis*, n. 43). En conséquence, "valoriser l'autorité de l'Evêque ne signifie pas donner de l'importance à ce qui est extérieur, mais approfondir le sens théologique, spirituel et moral de son ministère, fondé sur le charisme de l'apostolicité" (*ibid.*, n. 43). Les Evêques doivent être jugés, en tant que successeurs des Apôtres, non seulement en vertu de l'autorité et du pouvoir sacré, mais surtout en vertu de *leur vie et de leur témoignage apostolique*. Au cours de nos rencontres, un grand nombre d'entre vous ont exprimé leur préoccupation face à la crise de confiance à l'égard des responsables de l'Eglise, provoquée par les récents scandales liés à des abus sexuels, face à la demande générale de responsabilité dans le gouvernement de l'Eglise à tous les niveaux et face aux relations entre les Evêques, le clergé et le laïcat. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, comme dans tout autre moment crucial de l'histoire, l'Eglise trouvera les ressources pour un authentique renouveau dans la sagesse, le discernement et le zèle d'Evêques exceptionnels qui se distinguent par leur sainteté. Des réformateurs saints, comme Grégoire le Grand, Charles Borromée et Pie X comprirent que l'Eglise n'est véritablement "ré-formée" que si elle retourne à ses origines en effectuant *une réappropriation consciente de la tradition apostolique* et une revalorisation purificatrice de ses institutions à la lumière de l'Evangile. Dans les conditions actuelles de l'Eglise qui est en Amérique, cela impliquera un discernement spirituel et une critique de certains styles de gouvernement qui, même au nom d'une sollicitude légitime pour assurer la bonne "administration" et la supervision responsable, peuvent courir le risque d'éloigner le Pasteur des membres de son troupeau et d'obscurcir son image de père et de frère dans le Christ.³ A cet égard, le Synode des Evêques a reconnu la nécessité actuelle pour chaque Evêque de développer "un style pastoral toujours plus ouvert à la collaboration de tous" (*Pastores gregis*, n. 44), fondé sur une claire compréhension du rapport entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des baptisés (cf. *Lumen gentium*, n. 10). Bien que l'Evêque lui-même demeure le responsable des décisions faisant autorité qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de son

gouvernement pastoral, la communion ecclésiale "suppose aussi la participation de toutes les catégories de fidèles en tant que coresponsables du bien de l'Eglise particulière qu'ils forment eux-mêmes" (*Pastores gregis*, loc. cit.). Dans le cadre d'une saine ecclésiologie de la communion, l'engagement à créer de meilleures structures de participation, de consultation et de responsabilité commune ne doit pas être considéré de façon erronée comme une concession à un modèle "démocratique" séculier de gouvernement, mais comme une condition intrinsèque de l'exercice de l'autorité épiscopale et un instrument nécessaire pour renforcer cette autorité.⁴ L'exercice du *munus regendi* a pour objectif de rassembler le troupeau dans l'unité visible d'une seule profession de foi, vécue dans la communion sacramentelle de l'Eglise et de guider ce troupeau, dans la diversité de ses dons et de ses vocations, vers un objectif commun: la proclamation de l'Evangile jusqu'aux extrémités de la terre. Chaque acte de gouvernement ecclésiastique doit, en conséquence, viser à la promotion de la communion et de la mission. En vue, donc, de leur objectif et de leur but communs, les trois munera de l'enseignement, de la sanctification et du gouvernement, sont donc clairement inséparables et interdépendants: "Pour cela, quand l'Evêque enseigne, en même temps il sanctifie et il guide le peuple de Dieu; et tandis qu'il sanctifie, il enseigne aussi et il gouverne; quand il gouverne, il enseigne et il sanctifie" (*Pastores gregis*, n. 9; cf. *Lumen gentium*, n. 20-27). L'expérience enseigne que lorsqu'on accorde d'abord la priorité à la stabilité extérieure, l'élan de conversion personnelle, le renouveau ecclésial et le zèle missionnaire peuvent se perdre et un faux sentiment de sécurité peut apparaître. La période douloureuse de l'examen personnel suscité par les événements des deux dernières années ne portera de fruits spirituels que s'il conduit toute la communauté catholique qui est en Amérique à une *compréhension plus profonde de la nature et de la mission authentiques de l'Eglise* et à un engagement plus intense pour faire en sorte que l'Eglise qui est dans votre pays reflète, dans chaque secteur de sa vie, la lumière de la grâce et de la vérité du Christ. Je désire exprimer ici encore une fois ma profonde conviction que les documents du Concile Vatican II doivent être étudiés avec attention et pris en considération par tous les fidèles, car ces textes qui réglementent le Magistère constituent la base d'un authentique renouveau ecclésial, en obéissance à la volonté du Christ et conformément à la Tradition apostolique de l'Eglise (cf. *Novo Millennio ineunte*, n. 57).⁵ Chers frères, alors que vous guidez les Eglises particulières confiées à votre sollicitude pastorale, puissiez-vous trouver chaque jour réconfort, soutien et force dans le clergé, chez les religieux et chez les laïcs que vous servez. Le ministère auquel vous êtes appelés est exigeant et également difficile, toutefois il est aussi une source de joie spirituelle immense et un service indispensable à la croissance des disciples du Christ dans la foi, l'espérance et la charité. Je vous confie tous avec une grande affection aux prières de Marie, Mère de l'Eglise, et je vous donne de tout coeur ma Bénédiction apostolique en tant que gage de joie et de paix dans le Seigneur.